



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2016
Français
Original : espagnol

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Points 87 and 97 de l'ordre du jour

**Rapport de l'Agence internationale
de l'énergie atomique**

Désarmement général et complet

Lettre datée du 26 août, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Argentine et du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Communiqué conjoint du Président de la République argentine, M. Mauricio Macri, et du Vice-Président de la République fédérative du Brésil et Président de la République par intérim, M. Michel Temer, publié le 18 juillet 2016 à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 87 et 97 de l'ordre du jour.

Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Martín **García Moritán**

Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Antonio **de Aguiar Patriota**



Annexe à la lettre datée du 26 août adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Argentine et du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et espagnol]

**Communiqué conjoint publié le 18 juillet 2016
à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires**

Le Président de la République argentine, Mauricio Macri, et le Président par intérim de la République fédérative du Brésil, le Vice-Président Michel Temer :

1. Réaffirmant le droit inaliénable des États d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que le caractère stratégique du dialogue, de la coordination et d'une confiance renforcée entre l'Argentine et le Brésil dans le domaine nucléaire, se félicitent du vingt-cinquième anniversaire de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires;
2. Soulignent que la signature en 1991 de la Déclaration de Guadalajara, par laquelle l'Agence argentino-brésilienne a été créée, a permis de surmonter l'incompréhension et la méfiance mutuelles et de jeter les bases d'une coopération transparente;
3. Rappelent que l'Agence argentino-brésilienne est un mécanisme novateur de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, dont l'efficacité se manifeste dans la coopération étroite qu'il entretient avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), grâce à laquelle plus de 2 500 inspections ont été menées dans les deux pays au cours des 25 dernières années;
4. Soulignent l'importance de l'accord quadripartite signé le 13 décembre 1991 entre l'Argentine, le Brésil, l'Agence argentino-brésilienne et l'AIEA qui, en réglementant la coopération aux fins d'une application conjointe des garanties nucléaires, constitue un élément essentiel de la mise en œuvre du régime et a contribué à la non-prolifération nucléaire dans la région;
5. Réaffirment l'engagement de construire le réacteur polyvalent brésilien et le réacteur RA-10 argentin, des projets stratégiques communs qui témoignent de la confiance mutuelle des deux pays dans le domaine nucléaire et dont la réalisation permettra de proposer sur le marché régional le molybdène 99, un radio-isotope indispensable en médecine nucléaire pour le diagnostic et le traitement de certaines maladies;
6. Expriment leur volonté de renforcer et d'améliorer le dialogue politique et technique dans le domaine nucléaire par l'intermédiaire des mécanismes bilatéraux existants, en particulier le Comité permanent d'orientation sur les questions nucléaires et la Commission binationale de l'énergie nucléaire;
7. Soulignent le caractère stratégique de la coopération bilatérale en faveur du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui est un élément essentiel pour que les deux pays parviennent à l'autonomie technologique;

8. Réaffirment l'engagement de l'Argentine et du Brésil en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération et prient instamment les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer la totalité de leurs arsenaux de manière transparente, vérifiable et irréversible.
